

OPINION. Mieux aider les aidants. Alain Raoul, directeur général de la Fondation de l'Armée du salut

RAOUL Alain, le 19/06/2014 – La Croix

Nous l'attendions depuis 2007, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a, enfin, été présenté mardi 3 juin en conseil de ministres par le gouvernement de Manuel Valls, faisant de 2014 une année cruciale en matière d'accompagnement des personnes âgées. En effet, ce projet arrive cinq mois après le lancement de la Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (Monalisa) dans laquelle s'inscrit notre Fondation et qui regroupe pour la première fois, à l'initiative de l'État, associations et institutions pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

Nous ne pouvons que louer la décision prise par le gouvernement de prendre à bras-le-corps la question complexe de la dépendance et du vieillissement de la population, tant de fois repoussée et pourtant prégnante dans la vie de chacun d'entre nous. La société vieillit pourtant, c'est un fait et si l'on en croit les chiffres récents de l'Insee: d'ici à 2060 le nombre de Français âgés de plus de 85 ans devrait être multiplié par quatre, passant de 1,4 million à 5,4 millions.

Dans nos murs, à la Fondation de l'Armée du salut, nous voyons de près ce phénomène grandir. Au sein de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ainsi que dans leurs accueils de jour, ce sont des personnes de plus en plus âgées et de plus en plus dépendantes que nous accueillons au quotidien.

Avec elles, nous voyons souvent arriver un proche – épouse, mari, enfant – au bord de l'épuisement pour avoir été trop souvent seul à soutenir pendant des mois, voire des années, cet être cher devenu dépendant, afin qu'il puisse rester à son domicile. Ils sont aujourd'hui 4,3 millions d'hommes et de femmes dans ce

cas. Ces personnes aidantes, nous les remercions personnellement car elles sont un maillon essentiel de la chaîne de solidarité.

En prévoyant de consacrer plusieurs dizaines de millions d'euros afin qu'elles puissent notamment avoir des moments de « répit », grâce par exemple à une aide financière pour celles qui ont dû abandonner leur emploi, ce projet de loi participe à leur soutien et encourage leurs actions, indispensables pour que la société s'adapte au vieillissement. Mais est-ce suffisant?

Face à la souffrance de ces proches rencontrés, il est très vite apparu que la mission de nos maisons de retraite médicalisées n'était pas seulement d'aider les personnes dépendantes mais également d'aider celles qui les accompagnent. Les équipes de ces établissements savent par nature comment appréhender la dépendance et connaissent les cas de conscience qui peuvent se poser.

C'est ainsi que nous avons mis en place des ateliers pour que les aidants puissent apprendre, échanger et se relaxer. Le « Café des aidants », par exemple, leur permet de se retrouver hors de l'établissement dans un lieu neutre, tel un café, afin d'échanger entre eux, autour d'une psychologue de l'établissement et de livrer librement leurs ressentis, leurs doutes et donc de rompre avec le sentiment de solitude. De la même manière, des ateliers de sophrologie et de réflexologie ont parfois été organisés.

L'équilibre économique qui permet de mettre en place ce type d'action est hélas extrêmement précaire. Pour autant, nous ne devons pas oublier que, pour un aidant en souffrance rencontré, il en existe au moins dix restés seuls face à la dépendance de leur proche. Pour eux, l'enjeu serait que les pouvoirs publics reconnaissent la compétence développée par certaines maisons de retraite médicalisées et que des financements nouveaux permettent de proposer aux aidants un moment d'écoute, de partage, de détente physique et psychologique mais aussi de formation. Soigner un proche âgé ou dépendant ne s'improvise pas. Il existe des gestes qui soulagent, des mots qui rassurent.

Ces initiatives utiles aux aidants sont insuffisantes! Il nous faut, collectivement, les multiplier, les intensifier, les améliorer. Pour les aidants eux-mêmes et au

bénéfice de l'ensemble du système d'accompagnement des personnes âgées et dépendantes.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux le gouvernement et le Parlement à prendre en compte cette dimension dans la rédaction des futurs décrets et les débats qui vont suivre. L'esprit de la loi est bon, il faut que son application et sa mise en œuvre prévoient d'aller un cran plus loin. Aider les aidants, c'est redonner tout son sens à la solidarité, à un « vivre-ensemble », à l'idée d'un collectif ressoudé autour de ses aînés... C'est un projet auquel nous voulons pouvoir apporter toute notre contribution.

RAOUL Alain

<http://www.la-croix.com/Archives/2014-06-19/OPINION.-Mieux-aider-les-aidants.-Alain-Raoul-directeur-general-de-la-Fondation-de-l-Armee-du-salut-2014-06-19-1167204>